



Compte-rendu

L'an deux-mille-vingt-six, le 15 avril le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 09 avril 2026 sous la Présidence de Jean-Paul POULET, Maire.

Présents : POULET Jean-Paul, FALCON Laurent, AUBARD Claudine, METAIS Thierry., DENIS Christophe, BOUCHER Stéphanie, THEVENY Laurence, LEBON Sabine, CANNONS Sara

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Budget principal	Budget multi-service (annexe)
Vote du CFU	Vote du CFU
Vote des affectations de résultats	Vote des affectations de résultats
Vote des taxes	Vote du Budget Primitif
Vote des subventions aux associations	
Vote des tarifs communaux	
Vote du Budget Primitif	

- Installation des commissions communales des impôts directs
- Autorisation au Maire pour le recrutement de personnel saisonniers ou occasionnel
- Gestions des différentes délégations non attribuées.

Questions diverses :

Délégations : GOUL-GART-EAU

- 2 titulaires
- 2 suppléants

Délégation d'appel d'offre

- 3 titulaires
- 3 suppléants

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme THEVENY Laurence est élue secrétaire pour toute la durée de la séance

- M. Laurent FALCON, 1^{er} adjoint présente le CFU 2025 du multiple rural, Jean-Paul POULET quitte la salle afin de mettre au vote l'approbation du budget qui est approuvé à l'unanimité.
- M. FALCON Laurent, 1^{er} adjoint présente le CFU du budget principal 2025, met en évidence les différentes dépenses des l'année et propose de passé au vote.

Le CFU est approuvé à l'unanimité des membres présents dans la salle.

M. POULET Jean-Paul entre dans la salle pour présider la séance du conseil municipal.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- Le Maire, POULET Jean-Paul présente les affectations de résultats des budgets de la commune ainsi que du multiple rural.

Les affectations de résultats sont adoptées à l'unanimité.

- **Vote des taux de fiscalité**

M. le Maire, explique que notre Conseiller Décideur Local, nous conseille d'augmenter les taxes de

1.5% et la taxe habitation (résidences secondaires) de 1.20%.

Les taux passeraient donc de :

37.33% à 37.89% pour la taxe foncière bâti

70.76% à 71.82% pour la taxe foncière non-bâti

8.38% à 10.07% pour la taxe habitation

Ci-dessous le produit attendu pour l'année 2026.

Pour rappel le prévisionnel de l'année 2025 était de 179 410 €

Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7	TOTAL Attendus
508 600	37,89	192 709	
83 500	71.82	59 970	274 833
220 000	10,07	22 154	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
274 833		-84 521		190 311

Après délibération, les taux ci-dessus sont approuvés à l'unanimité

• Attribution des subventions

Suite aux différentes demandes de subventions pour les associations, M. le Maire propose de se référer aux attributions des années précédentes.

Après études des dossiers de demandes, il a été attribué, à l'unanimité les montants ci-dessous :

Associations	Montant à verser 2026
FNATH	150.00
Association sportive de Folles	700.00
Rugby club de Folles	700.00
ACCA	300.00
La Gaulle de Folles	300.00
L'âge d'or	400.00
Folles loisirs	300.00
Comité des fêtes	600.00
Divers association	2550.00
TOTAL	6000.00

Il a été également attribué une subvention de 50 € au conciliateur de justice intervenant gratuitement sur la commune.

M. le Maire propose une évolution des tarifs de la location de la salle des fêtes.

Les associations de la commune auront la gratuité de la salle 2 fois par an pour leur différentes manifestations, excepté pour le club de l'âge d'or du fait de leur manque de local ainsi que du nombre d'adhérents.

Les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2026 sont de :

Association communale : **200,00 €**
Personne de la commune : **200,00 € + 50,00 €/ jour en plus**
Personne hors commune : **300,00 € + 70,00 €/ jour en plus**

50 € pour une journée en semaine pour les habitants de la commune

100 € pour une journée en semaine pour les personnes extérieures à la commune

Location de la vaisselle : **50 € par location**

Forfait chauffage/ climatisation : **50 € par location**

M le Maire propose de réviser les tarifs des concessions au cimetière :

Perpétuelles :

- **200 €** la concession de 4.5 m² (1mx3m- 2 places)
- **320 €** la concession de 9 m² (3mx3m-4 places)

Caveau communal :

- 55,00 €/mois

Dépôt de cendres dans le jardin du souvenir :

- 35,00 €

Concession PYRAMIDE (columbarium)

15 ans : 250.00 €

30 ans : 500.00 €

Concession commune : 50.00 €

Vente de la porte : 100.00 €

Ouverture du columbarium : 50.00 €

Création d'une cave-urne :

50 € pour 1m² à perpétuité

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire propose de voter les budgets primitifs du multiple rural et de la commune après présentation des différents budgets ils sont adoptés à l'unanimité suivant les chapitres ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001	26 007,42	001	
020		10222	8 837,55
16	21 215,07	1068	26 007,42
20	56 200	13	18 500
		16	
23	13 600	024	
21	104 825	040	4 175
27		021	266 493,14
RAR DEP		RAR REC,	
TOTAL	221 847,49	TOTAL	324 013
Avec RAR	221 847,49	1	324 013,11

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
002		002	213 910,08
023	266 493,14	013	
		7088	
011	166 949,47	73	258 400,00
012	174 600,00	74	171 243,00
022		75	36 725,96
65	64 633,06	76	30,00
67		77	
014	44 738,00	70	44 179,43
042	4 175,00	78	400,00
66	3 300,00		
TOTAL	724 888,67	TOTAL	724 888,47
Total hors			

Le budget primitif de la commune représente un équilibre parfait en fonctionnement de recettes et dépenses, et un suréquilibre de 102 165.62 € en investissement.

Le budget primitif du multiple rural est quant à lui en parfait équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement

INVESTISSEMENT 2026				FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
001	108321,93	001		002		002	17534,27
020		10222		023	18700	013	
16	15700	1068	29455,47	011	2734,27	73	
20		13	78866,46	012		74	2000
21	3000	16	0	022		75	7200
23	0	024		65		76	
040		040		66	5400	042	
27		021	18700	67		78	100
				042 68			
TOTAL	127021,93	TOTAL	127021,93	TOTAL	26834,27	TOTAL	26834,27

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il faut mettre en place une commission communale des impôts direct, le conseil municipal propose de remettre au prochain conseil.

Dans le cadre de la gestion du personnel communal, il convient de donner le pouvoir au Maire de recruter du personnel contractuel en cas d'absence d'un agent ou d'accroissement de travail.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à recruter du personnel saisonnier ou occasionnel pendant la durée de son mandat.

Dans le cadre des commissions du groupement du SIAEP, il convient de désigner un autre suppléant, le conseil municipal désigne Mme BOUCHER Stéphanie.

Pour GOUL-GART-EAU un titulaire supplémentaire : Thierry METAIS, et un second suppléant : boucher Stéphanie.

Pour les délégations d'appel d'offre, il convient de corrigé les membre de la commission et de mettre 3 titulaires et 3 suppléants, le conseil municipal désigne :

Membres titulaires :

Jean-Paul POULET

Laurent FALCON

Claudine AUBARD

Membres suppléants :

Thierry METAIS

Laurence THEVENY

Christophe DENIS

M ; LE Maire informe le conseil que nous devons prendre une délibération pour réclamer la redevance d'occupation du domaine public à ORANGE, le conseil municipal accepte à l'unanimité la RODP de ORANGE pour un montant de 1391€.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que « LE TOUR DU LIMOUSIN » passera sur la commune le vendredi 21 août 2026.

La secrétaire de séance
THEVENY Laurence



Le Maire,
Jean-Paul POULET

